

Zeitschrift:	Schweizerische Chorzeitung = Revue suisse des chorales = Rivista svizzera delle corali = Revista dals chorus svizzers
Herausgeber:	Schweizerische Chorvereinigung
Band:	8 (1985)
Heft:	3
Rubrik:	Rapport d'activité de l'USC 1984

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport d'activité de l'USC 1984

L'Union suisse des chorales a, certes, été fondée en mai 1977, mais elle ne commença à être vraiment active qu'au début de 1978. Les sept premières années sont passées. Ont-elles été grasses ou maigres? Comme 1985 sera l'année de la mise en place de nouvelles équipes pour le Comité directeur et la Commission de musique, il convient, dans ce rapport d'activité, de mettre l'accent sur le bilan entre les intentions et les réalisations.

Nous n'avons pas entièrement réussi à donner à l'art choral la place qui doit être la sienne au sein de la scène culturelle de notre pays. Comme auparavant, nos chorales, quel que soit leur genre, connaissent des problèmes d'effectifs. Néanmoins, elles ont pu les conserver sans grande modification. Les relations avec les autorités responsables de la culture, dans la Confédération et dans les cantons, ont connu un développement normal, grâce notamment à l'intérêt que nous avons manifesté pour tout ce qui touchait à la politique culturelle, comme par exemple l'initiative fédérale en faveur de la culture. Un sentiment nous hante cependant: lorsque des magistrats s'adressent à nous lors de manifestations chorales, nous recevons moultes tapes sur les épaules, mais le climat se refroidit sérieusement lorsque nous abordons la question d'une aide matérielle réelle.

Dans le cadre de nos relations avec les media, apparaissent ça et là des points d'intérêt pour notre cause, à la radio et à la télévision. Toutefois, dans la presse écrite, nous sommes encore loin d'une compréhension fondamentale. (Réd. cette remarque ne concerne pas la Suisse romande.)

La participation du grand public à la vie de nos chorales et aux manifestations est restée généralement assez faible.

Cela explique aussi la stagnation des effectifs dont nous avons déjà parlé. Nous devons néanmoins avouer que la situation actuelle ne s'explique pas seulement par «l'esprit du temps», le stress des gens et la démission de la jeunesse d'un art choral trop bien établi. Cependant, dans quelques cantons et aussi au sein de nombreuses chorales, des choses importantes ont été réalisées; malheureusement, il manque encore la volonté de défendre une conception globale de l'Union suisse des chorales telle qu'elle est décrite dans le programme des tâches à long terme. Les échanges circulent encore trop en sens unique, on ne fait que descendre l'échelle hiérarchique. On attend trop ce qui vient d'en haut, pour le critiquer, que cela profite ou non aux associations cantonales et aux chorales. Mentionnons comme exemple de ce que nous avançons, l'intérêt mitigé pour le concours télévisé «l'Etoile d'Or» ou la propagande tiède et anarchique pour les cours de direction chorale, qui, comme le prévoit la répartition des tâches, furent organisés entre les fédérations cantonales et l'USC. Puisse la nouvelle génération dirigeante faire saisir à la communauté suisse des chanteurs le sens toujours valable du dicton: «C'est chez soi que commence toute œuvre utile à la patrie!»

Nous croyons néanmoins — dans notre optimisme inébranlable — être sur la voie qui mène à une revalorisation du chant choral. Nous citerons comme preuve la décision d'une forte majorité de chanteurs vaudois de devenir membre à part entière de l'USC. Seule l'association cantonale de St. Gall reste encore à l'écart, situation qui donne aussi matière à réflexion.

Trois autres éléments, de nature différente, doivent nous encourager à persévirer. Nos efforts en faveur de la

création de littérature chorale (paroliers et compositeurs) ont connu un franc succès lors de la publication du livre de chant pour chœurs de dames, au contenu réjouissant, et lors du cours d'introduction qui lui était lié et qui fut suivi par beaucoup de directeurs. L'intérêt manifesté pour le renouvellement du Comité directeur et de la Commission de musique contribue aussi à affermir notre confiance en l'avenir. Finalement, nous ne saurions oublier de mentionner la bonne situation financière que connaît notre Union. La question initiale à propos des années grasses ou maigres trouve la réponse suivante: «elles ont passé à la force du poignet». Examinons maintenant de plus près les différents secteurs de notre champ d'activité.

Nouvelle littérature chorale

Nous avons dû nous décider à retarder la publication des compositions retenues pour la FSC 82. Une ristourne avait été prévue pour ce faire, mais il en a été disposé autrement. Ainsi, les œuvres intéressantes paraîtront individuellement dans nos publications. Notre concours de mise en musique de textes nouveaux; à l'occasion de l'Année européenne de la musique 1985, n'a pas connu un grand succès. Certes, beaucoup de compositeurs s'y seraient intéressés, mais les paroliers sont de-

En 1984, les cours suivants ont eu lieu:

7 avril 1984 17 participants	Zurich	Cours central de direction pour chœurs/instruments à vent, suite du cours de Gwatt des 2 à 4 septembre 83 Direction: Albert Häberling, Uster
29/30 sept. 84 6 participants	Bex	Cours de direction pour chœurs et ensemble de cuivre Direction: Michel Veuthey suppression en raison des inscriptions insuffisantes
24/25 nov. 84 51 participants	Einsiedeln	Cours d'introduction au nouveau livre de chant pour chœurs de dames Direction: E. Alig

meurés introuvables; ils devaient écrire des textes sur le thème de la Suisse et de l'Europe. Ce projet nous a montré que nous manquons de pratique, que nous devons préparer les choses plus à fond encore et repenser la question des honoraires.

En revanche, la publication du «Nouveau livre de chant pour chœurs de dames» a été un bon succès. Le premier tirage de 5000 exemplaires a été épuisé en quelques mois. C'est un plaisir pour nous d'avoir pu venir en aide à nos chœurs de dames après que «Mary Long» ait publié un livre de chant pour chœurs d'hommes et qu'un livre de chant pour chœurs mixtes soit en préparation.

Pour la planification des futures publications, nous comptons sur les propositions des associations cantonales et des chorales.

Formation des directeurs de chorales
Il manque toujours des directeurs. L'arrivée progressive de quelques dames contribue à améliorer la situation. Cela ne résout pas définitivement le problème que nous devons attaquer avec méthode et décision.

Comme nous l'avons mentionné, dans le cadre de la distribution des tâches, il faut que les associations cantonales intensifient les cours de base, laissant le soin à l'USC de former les directeurs

de chorales avec accompagnement musical, plus les domaines spécialisés comme les chorales de jeunes; cela seulement rendra nos efforts productifs.

Encouragement de la relève

Les conditions de base manquent encore pour entreprendre valablement cette tâche, comme le fait, par exemple, depuis des décennies, la Société fédérale de musique. Ainsi, l'idée d'une collaboration avec la télévision dans le programme de l'«Etoile d'Or» n'a pas du tout été comprise. Une preuve de plus de notre indifférence, douloureusement ressentie, face aux grandes possibilités de développement. En revanche, la volonté de la Commission de musique de former des directeurs de chœurs de jeunes a été bien récue. Au niveau des préparatifs déjà, on a ressenti un besoin certain que nous allons satisfaire méthodiquement. Ce travail commencera en janvier 1985.

L'enseignement élémentaire du chant dans les écoles et l'animation des chorales de jeunes dans les villes et les villages vont de mal en pis. Dans la cohue des programmes d'instruction des différents cantons et dans la réserve des associations et des chorales, nous n'avons pas trouvé les ressources nécessaires à des interventions valables au niveau fédéral. Le champ est encore en friche.

Relations avec les mass media

En complément à nos considérations du début de ce rapport, nous devons reconnaître que nous n'avons pas réussi à créer un service de presse capable de fonctionner au niveau de tout le pays. La matière est à disposition, toutefois un homme seul ne suffit pas et il faudrait engager un team complet. Cette tâche sera prioritaire pour la future génération dirigeante.

Revue suisse des chorales

La Revue a gardé son niveau satisfaisant et sa large palette d'informations; malheureusement, le nombre d'abonnés stagne et c'est là une preuve de

plus du manque d'engagement en faveur des buts que l'USC s'est fixés. Il est navrant que la plus grande partie des chorales en restent aux deux abonnements obligatoires. Toutes ont sûrement plus de deux membres de comité. Cela entraîne pour nous une grande difficulté à conserver un prix d'abonnement modeste. Même une augmentation du nombre des abonnements obligatoires ne résoudrait rien. Les chorales doivent insister auprès de leurs membres afin qu'ils acceptent de «regarder plus loin que le bout de leur nez». La contre-valeur serait alors trouvée.

Politique culturelle suisse

L'initiative culturelle dont il était déjà question dans le rapport de l'an dernier a poursuivi sa marche en avant. Nous restons attentifs aux événements.

En automne 1984, l'Office fédéral des affaires culturelles du DFI et Pro Helvetia nous ont consultés à propos d'une réorganisation administrative. Il est question de détacher les organisations d'amateurs du secteur culturel de Pro Helvetia et de les affecter à l'OAC. Comme nombre de questions restent sans réponse, nous avons adopté une position d'attente.

A l'occasion de l'Année européenne de la musique, Pro Helvetia a augmenté de fr. 18 800 à fr. 20 000, sa subvention annuelle à l'USC.

D'un autre côté, l'augmentation massive des tarifs de SUISA nous a donné beaucoup de travail. De nombreuses tractations furent nécessaires afin d'aboutir à un tarif global pour toutes les associations cantonales rattachées à l'USC; il est fixé à fr. 3.10 par membre et par an, ce qui représente le prix le plus bas que nous ayons pu obtenir. Le nouveau contrat entre en vigueur le 1^{er} janvier 1985.

Perspectives d'avenir

Le Conseil de l'Europe a décrété l'année 1985, année de la musique. Cette

«appellation» coïncide avec l'année de la jeunesse. Cela devrait donner à nos chorales matière à réflexion, spécialement dans la conception des programmes de leurs manifestations. Peut-être que quelque chose ressemblant à une idée commune verra le jour dans tout le pays? L'USC se présentera, d'entente avec la Société fédérale de musique et la Société fédérale des orchestres, dans une des halles de la foire suisse d'échantillons, du 11 ou 20

mai, grâce notamment à la grande amabilité de la direction. En outre, avec les mêmes partenaires, elle mettra sur pied une grande manifestation, le 26 octobre, à Berne, sous le titre «Faire de la musique en amateur»; l'écho de ce concert devrait s'étendre à tout le pays. Réfléchissez simplement une fois encore à notre directive pour 1985: «L'art choral rend libre, le coup d'œil sur les directeurs augmente encore cette liberté!»

Secrétariat

Madame E. Schroeder a démissionné de son poste de secrétaire et a été remplacée par Madame Olga Paoli qui occupait déjà ce poste du temps de l'ancienne Société fédérale de chant. Nous formons tous nos vœux pour que son activité au sein de l'USC soit tout aussi fructueuse.

Nous savons l'énorme travail que Madame Schroeder a accompli au secrétariat. Nous la remercions vivement de sa grande disponibilité, de son efficacité et de sa gentillesse et nous lui souhaitons de trouver entière satisfaction dans sa nouvelle activité.

Partitions reçues

1. C'est toi, Neuchâtel. Chœur mixte.
(A Pierre Blandenier, président SCCN)
Texte: Bernard Ducarroz
Musique: Pierre Huwiler
2. Un pays en marche. Chœur d'hommes.
Texte: Edmond Pidoux
Musique: Emile Henchoz
3. Tout au long du Doubs. 4 voix mixtes. (Prix du public au concours «Chantez Neuchâtel»)
Texte: Lily Blondel
Musique: Vincent Girod
4. Je vois Neuchâtel. Chœur mixte. (Lauréat du concours de compositions chorales «Chantez Neuchâtel»). Propriété de la SCCN)
Texte: Bernard Ducarroz
Musique: Francis Vollery
5. Le notaire de Cortaillod. 4 voix mixtes.
Texte: Jacques Bron
Musique: Patrick Bron
6. Neuchâtel. Chœur mixte. (Propriété de la SCCN)
Texte et musique:
Charly Torche

Ces six chœurs sont édités par Ch. Huguenin et Schola Cantorum. 30, rue des Croix. 2014 Bôle.

Psaume XCII. 4 voix d'hommes a cappella.

Texte: Georges Carrel
Musique: Jean Rochat

Editions Foetisch, Lausanne.